|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.4(1)** |
| Présenté par:Président de l’OMM 23.V.2023**VERSION 2** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR:** **STRATÉGIES TECHNIQUES À L’APPUI DES BUTS À LONG TERME**

**POINT 4.4 DE L’ORDRE DU JOUR:** **Développement des capacités**

# STRATÉGIE DE L’OMM POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

|  |
| --- |
| **RÉSUMÉ** |
| **Document présenté par**: Le Président de l’OMM sur la base de la recommandation 10 (EC‑76)**Objectif stratégique 2020-2023:** Objectif 4.2 – Développer et maintenir les compétences essentielles**Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:** Les Membres, en collaboration avec le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités et le Secrétariat de l’OMM**Calendrier:** 2023-2027**Mesure attendue:** Adopter la version révisée de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités (WCDS), reproduite dans l’annexe du projet de résolution 4.4(1)/1 (Cg-19) |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Introduction

La révision de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités offre l’occasion d’analyser l’évolution de la situation en matière de développement des capacités, d’évaluer les pratiques existantes, et d’envisager celles à venir et d’apprendre des autres entités œuvrant dans le même domaine. Cette révision devrait également contribuer au bon déroulement du processus de réforme de l’OMM, en mettant l’accent sur l’innovation, la transparence et la cohérence des mesures de développement des capacités pour l’ensemble des parties prenantes concernées.

À la suite de la [décision 12 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514" \l "page=152), il a été demandé au Groupe d’experts pour le développement des capacités, par le biais de la [décision 9 (EC-75)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11443" \l "page=84), de réviser la Stratégie pour le développement des capacités. Une Équipe spéciale pour la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités (CDP-TT-WCDS) a alors été constituée. La quatrième version de la Stratégie a été présentée au Groupe d’experts pour le développement des capacités lors de sa cinquième réunion, en septembre 2022, à l’occasion de laquelle un atelier de trois jours a été organisé afin de recueillir les contributions approfondies du Groupe d’experts. Une version finale a été proposée par l’Équipe spéciale et approuvée par le Groupe d’experts lors de la sixième réunion de ce dernier, en attendant l’ajout d’études de cas, qui sont en cours de collecte.

Le recueil et l’incorporation des contributions fournies par l’ensemble des équipes d’experts tout au long du processus de révision coordonné par la CDP-TT-WCDS ont été essentiels pour mener à bien cette révision approfondie.

Le Conseil exécutif a recommandé au Congrès d’adopter la version révisée de la Stratégie proposée par son Groupe d’experts pour le développement des capacités ([recommandation 10 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b6EB9504F-22A7-497A-99E6-74DE2A48ACC8%7d&file=EC-76-d03-4(1)-CDP-RECOMMENDATIONS-approved_fr.docx&action=default)).

### Mesure attendue

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès est invité à adopter le projet de résolution 4.4(1)/1 (Cg-19).

# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 4.4(1)/1 (Cg-19)

## Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités

Le Congrès météorologique mondial,

**Rappelant:**

1. La [résolution 49 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261" \l "page=365) – Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,
2. La [résolution 18 (EC-64)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5108" \l "page=169) – Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,
3. La [décision 12 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514" \l "page=152) – Recommandations relatives à la révision de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,
4. La [décision 9 (EC-75)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11443" \l "page=84) – Révision de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,
5. La [recommandation 10 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b6EB9504F-22A7-497A-99E6-74DE2A48ACC8%7d&file=EC-76-d03-4(1)-CDP-RECOMMENDATIONS-approved_fr.docx&action=default) – Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,

**Ayant examiné** la [recommandation 10 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b6EB9504F-22A7-497A-99E6-74DE2A48ACC8%7d&file=EC-76-d03-4(1)-CDP-RECOMMENDATIONS-approved_fr.docx&action=default), qui contient la version actualisée de la Stratégie pour le développement des capacités proposée par le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités,

**Notant avec satisfaction** les travaux accomplis par le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités, qui a révisé et mis à jour la première version de la Stratégie, adoptée par le biais de la [résolution 18 (EC-64)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5108" \l "page=169),

**Notant en outre** que la révision et la mise à jour de la Stratégie étaient opportunes et nécessaires pour tenir compte de l’évolution des concepts et des pratiques de l’Organisation s’agissant du développement des capacités, au regard de l’évolution multidimensionnelle des besoins en matière de capacités des Membres, lesquels s’efforcent d’améliorer leurs services face aux défis actuels et futurs,

**Rétablissant** le rôle fondamental des activités de développement des capacités menées par l’Organisation en collaboration avec la communauté internationale du développement, pour contribuer à réduire les inégalités, à combler les lacunes en matière de capacités dans des domaines socio-économiques essentiels et à concrétiser l’Initiative des Nations Unies en faveur d’alertes précoces pour tous *[Suisse]*,

**Reconnaissant** que la Stratégie constitue un cadre stratégique global pour l’harmonisation et le renforcement des activités de développement des capacités de l’OMM dans tous les domaines d’activité en jeu dans le cycle de valeur de la production d’informations et de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes,

**Reconnaissant en outre** que la version actualisée de la Stratégie contribuera à la réussite du processus de réforme de l’OMM en introduisant davantage d’innovation, de transparence et de cohérence dans les mesures de développement des capacités pour toutes les parties prenantes concernées,

**Approuve** le concept de la Stratégie en tant que stratégie d’appui au Plan stratégique de l’OMM couvrant tous les éléments de développement des capacités figurant dans ses buts à long terme et ses objectifs stratégiques, notamment le but à long terme 4: *Réduire l’écart de capacité sur le plan des services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux: faire en sorte que les pays en développement puissent fournir les informations et les services essentiels dont ont besoin les gouvernements, les secteurs économiques et les citoyens;*

**Adopte** la version actualisée de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités, telle qu’elle figure dans l’annexe de la présente résolution;

**Prie** le Secrétaire général:

1. De publier la Stratégie dans toutes les langues officielles de l’OMM *[Suisse]*;
2. De soutenir des mesures de communication appropriées visant à promouvoir la Stratégie par l’intermédiaire du site Web de l’OMM et d’autres canaux appropriés *[Suisse]*,
3. De veiller à la disponibilité des ressources nécessaires pour assurer la continuité des activités de communication permettant aux Membres de partager des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la réalisation des activités de développement des capacités *[Suisse]*;
4. De veiller à la clarté des rôles et responsabilités, et la bonne coordination, des différents acteurs des activités de développement des capacités menées tant au titre des programmes de l’OMM que dans le cadre d’initiatives d’entités tierces auxquelles participe l’Organisation *[Suisse]*;

**Demande** au Conseil exécutif de garder à l’étude la Stratégie *[Royaume-Uni]*, compte tenu de l’évolution rapide de la situation en matière de développement des capacités, et de proposer des mises à jour et des ajustements, si nécessaire;

**Prie** le Groupe d'experts pour le développement des capacités de rendre compte au Conseil exécutif de l’adoption et de l’utilisation de la Stratégie *[Suisse]*;

**Demande** aux présidents des conseils régionaux, des commissions techniques et du Conseil de la recherche de promouvoir les dispositions de la Stratégie dans le cadre de leurs activités respectives de planification et de mise en œuvre;

**Demande** aux présidents des conseils régionaux d’accorder une attention particulière à la nécessité d’une évaluation continue des capacités de leurs Membres, conformément à la Stratégie, afin de recenser les besoins prioritaires et d’enregistrer les progrès réalisés pour combler les lacunes en matière de capacités grâce à des mesures s’y rapportant dans leurs régions respectives;

**Encourage** les Membres à se servir de la Stratégie comme d’un outil de référence pour recenser les besoins en matière de capacités et planifier les activités correspondantes en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales concernées;

**Invite** les Membres et les partenaires pour le développement à tenir compte de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités dans leurs activités en lien avec l’OMM et à contribuer aux ressources en ligne de l’OMM sur le sujet en partageant les bonnes pratiques nationales et les enseignements retenus.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Stratégie_de_l’OMM)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution remplace et annule la [résolution 49 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261" \l "page=365) et la [résolution 18 (EC-64)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5108" \l "page=169).

## Projet de résolution 4.4(1)/1 (Cg-19)

## Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités

(Document: [Cg-19-d04-4(1)-WMO-CAPACITY-DEVELOPMENT-STRATEGY-ANNEX-draft2\_fr.doc](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b46682DE6-C572-4385-AC64-8CCB09CBFC72%7d&file=Cg-19-d04-4(1)-WMO-CAPACITY-DEVELOPMENT-STRATEGY-ANNEX-draft2_fr.docx&action=default))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_